

Administration financière—Loi

Monsieur le Président, j'avais consacré de nombreuses heures à la rédaction de mon premier discours, que j'ai prononcé à la Chambre le 11 octobre 1979. Je voudrais en citer quelques passages parce que j'y abordais cette question même:

Une analyse récente révèle les taux de croissance du gouvernement dans les pays du monde libre sur une période de vingt ans, de 1955 à 1975. Je ne les mentionnerai pas tous, mais j'aimerais citer quelques exemples. Aux Pays-Bas, en 20 ans, la part du produit national brut qu'accapare le gouvernement est passée de 31.5 p. 100 à 54 p. 100; en Suède, de 16.5 p. 100 à 52 p. 100; en Irlande, de 28 p. 100 à 50 p. 100; au Royaume-Uni, de 32.5 p. 100 à 45 p. 100; en Allemagne, de 30 p. 100 à 44 p. 100; en Italie, de 28 p. 100 à 43 p. 100; en France, de 33 p. 100 à 42 p. 100. Au Canada cette part est passée de 25 p. 100 à 40 p. 100, et nous en sommes maintenant à 42 p. 100.

Depuis 20 ans, cette proportion est passée de 25 à 40 p. 100 du PNB. En 1979, les chiffres les plus exacts à ma disposition révèlent que les gouvernements redistribuaient 42 p. 100 du PNB au Canada. A ce moment-là, on m'avait demandé quel était le chiffre pour les États-Unis. J'ai signalé que cette proportion aux États-Unis est passée de 26 à 36 p. 100. J'ai également fourni les chiffres pour d'autres.

Monsieur le Président, cette proportion, qui était de 42 p. 100 il y a cinq ans doit maintenant atteindre au Canada 50 p. 100 du PNB. Mes chiffres sont estimatifs, mais tout porte à croire que cette année, les trois niveaux de gouvernement au Canada prélèveront en impôts une proportion de 50 p. 100 de notre PNB en vue de la redistribuer. Au Canada, la redistribution effectuée par le truchement du régime fiscal fait obstacle à la création de nouvelles richesses.

S'il y a un problème auquel doivent s'attaquer tous les niveaux de gouvernement au Canada, c'est bien celui-là, car il est de la première importance. On ne peut stimuler la création de richesses qu'en réduisant les prélèvements effectués dans le secteur de l'entreprise privée. S'il y a un point qu'il faut souligner à la Chambre, c'est bien celui-là.

Je n'ai pas l'intention d'insister sur les modifications apportées au projet de loi et sur les autres changements de forme qui ont trait au contrôle. Ils suffisent à peine. Je recommande instamment au gouvernement de mettre sur pied à la première occasion un comité mixte de la Chambre et du Sénat pour examiner cette question de façon détaillée et proposer des directives concrètes en vue de freiner l'expansion des gouvernements au Canada. Le gouvernement fédéral freine dans une large mesure l'expansion des gouvernements provinciaux grâce aux arrangements de transfert. Un certain contrôle est donc imposé aux gouvernements provinciaux et même aux administrations municipales.

J'ai comparu devant le comité mixte de la réforme du Sénat pour essayer de le convaincre par de solides arguments qu'il faudrait autoriser le Sénat à réexaminer les dépenses de toutes les sociétés d'État et à restreindre les fonds qui leur sont affectés. Il s'exercerait ainsi une surveillance, non seulement sur la Chambre, mais sur la perpétuation automatique des sociétés d'État elles-mêmes et sur leur expansion. Je sais à quel point les ministres sont occupés. Il leur est impossible de suivre quotidiennement ce qui se passe dans ces organismes. Ils ne peuvent qu'entériner les engagements qui sont pris. Il faut donc aller au-devant des coups.

Une proposition de loi que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* tend à autoriser le Parlement à nommer des députés et des sénateurs au conseil d'administration des sociétés d'État fédérales. J'ai été informé que ce n'était pas possible à cause des conflits d'intérêts et de nombreuses autres raisons. Lorsque

j'étais ministre en Alberta, j'ai placé au conseil de sociétés d'État des représentants élus qui étaient chargés de les surveiller. Ces représentants élus ont rempli leur mission à merveille. Ils ont insisté auprès du ministre compétent pour qu'il restreigne le financement de ces sociétés et en assure le bon fonctionnement. Deuxième ligne de défense, on nommait un représentant élu, ou un sénateur en l'occurrence, au niveau du conseil d'administration pour qu'il sache dès l'étape des décisions de principe où s'orientent ces organismes qui engagent des dépenses que nous ne pouvons presque jamais réduire ici à la Chambre.

Par mes observations brèves et générales sur le projet de loi qui porte sur la réglementation et le contrôle de l'expansion de l'administration publique, je veux dire que je ne crois pas un seul instant qu'on ait trouvé là le moyen idéal de limiter la croissance des services gouvernementaux en général et de contrôler les dépenses de cet ensemble complexe qu'est le gouvernement fédéral. Il faut trouver un nouveau système. J'espère que la Chambre va, ou former un comité mixte des Communes et du Sénat pour qu'il étudie pendant un an ou deux tous les aspects de ce sujet d'inquiétude pour le Parlement du Canada, ou trouver une meilleure solution que ce que je peux imaginer à ce problème des plus complexe et des plus délicat. A cause du caractère même des progrès technologiques actuels, la croissance des dépenses et des services de l'État échappe aux règles mêmes du processus politique.

Monsieur le Président, je termine en vous remerciant de m'avoir donné l'occasion d'exprimer quelques réflexions sur cette question cruciale. J'espère que d'autres députés vont exprimer leurs idées sur un nouveau processus de contrôle de la croissance et des dépenses de l'État.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques basées sur ce qu'ont dit il n'y a pas bien longtemps les députés de Capilano (M. Huntington) et d'Edmonton-Est (M. Yurko). Aucun député ne peut nier que les gouvernements—fédéral, provinciaux et municipaux—sont de grandes organisations qui ont pris de l'expansion ces dernières années. On ne peut qu'être d'accord lorsqu'ils réclament une plus grande efficacité de la part des gouvernements.

• (1150)

Au cours des dernières années, le Canada et, en fait, tous les pays du monde occidental industrialisé, ont connu une récession économique. Nous savions tous que nombre de grands organismes, et pas seulement publics, mais également privés, dont certaines des plus grandes compagnies n'étaient pas, en des temps de croissance économique et de profits, aussi efficaces qu'ils auraient pu l'être. Nous avons vu des exemples de cela. Il y a ceux fournis par le vérificateur général et le contrôleur général sur les erreurs et les inefficacités du gouvernement. Nous en avons vu certains exemples criants dans des sociétés de la Couronne qui, de toute évidence, n'étaient pas exploitées très efficacement ou, et je pense en particulier au cas de Canadair, le problème n'était pas l'inefficacité, mais les erreurs de planification, car elles n'avaient pas été en mesure, comme d'autres, de prévoir la récession. Il est assez évident pour les députés que, dans le cas de Canadair, si l'on ne peut pas dire que la société était inefficace, on peut sûrement dire qu'elle a mis un certain temps à informer le gouvernement de ses difficultés et que, si celui-ci a été mis au courant et a